

Propriétaire d'un logement inoccupé ???

- Vous possédez un immeuble à louer ?
- Vous cherchez la garantie d'un revenu locatif ?
- Vous souhaitez être déchargé des soucis de gestions de votre bien ?
 - Votre immeuble nécessite éventuellement des travaux ?
- Vous désirez échapper à la taxe sur les immeubles inoccupés ?

Les agences immobilières sociales jouent le rôle de médiateur entre les locataires à faibles revenus et les propriétaires de logements et elles vous proposent :

Garanti par contrat :

- Le loyer même si le logement est inoccupé.
- Un état des lieux d'entrée.
- La remise en état du logement conformément à l'état des lieux initial.

Assuré par nos soins :

- La rédaction de baux.
- La rédaction des états des lieux.
- L'exécution des travaux d'entretien incombant au locataire.
- La couverture en assurance des risques locatifs.

Si votre immeuble nécessite des travaux de rafraîchissement ou même une réhabilitation profonde, nous disposons d'outils logistiques et financiers susceptibles de rencontrer vos préoccupations.

De plus :

- Une prime de 3.75€ par m² habitable multipliée par le nombre d'années de mise en gestion vous est offerte par la Province.
- Le précompte immobilier relatif à cet immeuble ne sera plus perçu.

Contacts :

Madame BRASSEUR Cl., Directrice-Gérante, Rue E. Dupont 8 à 5500 DINANT.
Tél : 082/22.64.94. Fax : 082/22.64.95. E-Mail : aislogdphi@skynet.be